

Colloque du 22 juin 2007, à Lausanne

La sécurité urbaine

Accueil et introduction

Monsieur Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne, accueille les participants et ouvre le colloque.

Il évoque les situations très différentes qui se présentent dans les cantons romands en matière de sécurité urbaine, entre les solutions de police unique et celles qui laissent des compétences aux communes.

Les indications qui suivent constituent un bref compte-rendu des présentations que 7 villes romandes ont faites sur la situation en la matière dans leurs communes respectives.

Situation dans plusieurs villes romandes

Bienne

Point de situation par Monsieur André Glauser, Commandant de la police municipale

Le projet « Police Berne » vise à ce qu'il n'y ait plus qu'une seule police en uniforme dans le canton. Les polices municipales sont intégrées dans la police unifiée. La répartition des tâches entre le canton et les communes n'est pas modifiée. Les communes conservent la conduite politique, mais n'assurent plus elles-mêmes l'exécution des tâches, qu'elles confient à la police unifiée, sur la base d'un contrat de prestation.

Bienne est traitée comme une agglomération dans le cadre de ce projet. Elle se trouve dans une phase de transition vers une police unifiée. La Ville de Berne a quant à elle transféré toutes ses attributions, y compris les amendes d'ordre, à la police unifiée.

→ Pour plus d'informations :

- Présentation Powerpoint en annexe
- Message du Grand Conseil en vue de la votation populaire cantonale du 11 mars 2007 sur « Police Berne » : www.police.be.ch/site/fr/botschaft_einheitspolizei.pdf

Neuchâtel

Point de situation par Madame Nadia Boss, Adjointe de direction de la police

La nouvelle loi cantonale sur la police, prévoyant la mise en place d'ici 2014 d'une police unique inspirée de la solution bernoise, a été acceptée par le Grand Conseil en février 2007. Cette modification de l'organisation de la police ne porte pas atteinte à l'autonomie communale sur le plan politique. En effet, les communes continueront de définir la manière dont elles entendent accomplir les tâches de police qui leur incombent. Elles conclueront à cet effet des contrats de prestation avec la Police cantonale neuchâteloise qui fixera les tarifs de manière indépendante.

Ce nouveau système est toutefois contesté par la Ville de Neuchâtel qui considère notamment qu'il va à l'encontre du désenchevêtrement des tâches et s'avèrera globalement plus coûteux que le statu quo.

- Pour plus d'informations :
- Présentations Powerpoint en annexe
 - Loi sur la police neuchâteloise du 23 février 2007 :
<http://rsn.ne.ch/ajour/default.html?5611.htm>

Fribourg

Point de situation par le Capitaine François Schmutz, responsable de la Région Centre et du projet « Police de proximité ».

Le canton de Fribourg connaît une situation de police unique. En 2006, le Grand Conseil a rejeté un projet de loi permettant aux communes qui le souhaitent de développer une police communale ou intercommunale.

Une expérience pilote est en cours dans l'agglomération de Fribourg depuis 2004. Elle vise le développement d'une police de proximité assurée par la police cantonale et repose sur 3 principes : 1) une présence visible régulière, 2) des contacts avec la population, les associations et autres milieux, 3) un partenariat dans une vision d'anticipation, en lieu et place d'une logique de réaction.

- Pour plus d'informations :
- Présentation Powerpoint en annexe
 - Motion de MM. C. Ducotterd et C. de Reyff – Police de proximité cantonale :
http://admin.fr.ch/fr/data/pdf/gc/2007_11/motions/motion_2006_154_f.pdf

Genève

Point de situation par le Major Daniel Oguey, Commandant de la gendarmerie remplaçant

Il n'y a qu'une seule police armée dans le canton de Genève. Elle intervient sur l'ensemble du territoire, y compris dans les communes qui disposent d'agents de sécurité municipaux (ASM) et d'agents municipaux (AM), telles que Genève. Une partie des missions des ASM (dotés de pouvoirs d'autorité, en matière d'application de prescriptions cantonales de police et de certaines prescriptions fédérales sur la circulation routière) et des AM (contrôle des véhicules en stationnement) sont clairement définies et elles sont complémentaires à celles de la police cantonale. Les autres missions sont placées sous l'autorité de l'exécutif communal et elles peuvent être différentes d'une commune à l'autre.

Les problèmes qui se posent actuellement au niveau communal portent sur la sécurité personnelle des ASM, l'uniformisation des horaires et des missions, de même que le renforcement de la collaboration avec la police cantonale.

- Pour plus d'informations :
- Présentation Powerpoint en annexe
 - Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les assises de la sécurité publique à Genève du 6 février 2007 :
<http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/RD00675.pdf>

Yverdon-les-Bains

Point de situation par le Capitaine Serge Richoz, Commandant de la police municipale

Depuis 2006, la municipalité yverdonnoise s'est retirée de la zone pilote de Police 2000, redonnant à la police municipale les compétences qu'elle avait en 2001. Les Autorités yverdonnoises ont ainsi clairement démontré à la population, comme au Corps de police,

qu'elles tenaient à la Police municipale, notamment pour ses prestations en police de proximité, en lui donnant les moyens nécessaires.

Dès lors, la Police municipale, qui œuvre 24/24, intervient aussi bien en police-secours qu'en police de proximité, au moyen de cinq brigades.

Concernant le processus police de proximité, la police municipale :

- a créé un poste de répondant de proximité, dont la mission est de définir, en coordination avec ses responsables, les objectifs et thématiques des projets et actions de proximité, de superviser et évaluer le travail de proximité effectué par les brigades, d'accompagner et épauler les chefs de brigade dans leurs actions de proximité ;
- a mis en place, hormis la brigade cycliste, une brigade équestre ;
- a augmenté sa présence en rue sous forme de patrouilles pédestres et de plantons de place publique ;
- a développé un réseau de partenaires divers (associations de quartier, éducateurs de rue, agents sociaux, gérances, clubs sportifs, directions des établissements scolaires).

De son côté, la police cantonale a pris les mesures nécessaires, en particulier la réouverture du poste de gendarmerie d'Yverdon-Les-Bains, pour assurer les interventions qui relèvent de son autorité.

→ Pour plus d'informations :

- Site officiel du canton de Vaud, notamment le communiqué du 1er novembre 2006 sur l'organisation policière à Yverdon-les-Bains :

www.vd.ch/fr/themes/securite/police/reforme-policiere/communiques-de-presse/yverdon-112006/

Sion

Point de situation par Monsieur François Mudry, Président de la municipalité

Un système de police unifié, tel celui de Fribourg, est intéressant mais s'explique par l'histoire, la culture et la géographie de ce canton, qui n'a jamais connu de polices municipales. Pour les mêmes raisons historiques et géographiques, il ne semble pas transposable en Valais, où une solution unifiée déboucherait en peu de temps – on peut en être certain – sur la re-création de polices locales, avec probablement des compétences amoindries par rapport aux compétences actuelles.

Les membres du corps de la police municipale de Sion bénéficient de la même formation que les gendarmes du canton.

La Ville de Sion a la volonté de développer la police de proximité. On ne peut pas dire qu'il y ait à ce jour de gros problèmes de sécurité dans la capitale valaisanne. S'agissant des manifestations parfois plus bruyantes qui animent la vie locale, la police municipale s'appuie depuis deux à trois ans sur le label « fiesta », mis en place par la Ligue valaisanne contre les toxicomanies, label selon lequel notamment les organisateurs se portent garants qu'ils ne vendent pas d'alcool aux jeunes.

→ Pour plus d'informations :

- Mme Dominique Roux-Elsig, conseillère municipale (exécutif), e-mail : dominique.elsig@gmail.com

Lausanne

Point de situation par Monsieur Marc Vuilleumier, Conseiller municipal, directeur de la sécurité publique et des sports

Le concept lausannois a fait ses preuves. Il repose sur 5 piliers :

- Rapprochement police – population

- Réponse aux sollicitations
- Capacité d'intervention
- Partenariat
- Ethique et déontologie

La reconnaissance des villes implique qu'elles conservent des prérogatives, par exemple en matière de police. Celle de Lausanne est bien formée, travaille bien et il n'y a donc aucune raison de la transférer au canton.

→ Pour plus d'informations :

- Site officiel de la Ville de Lausanne, notamment les informations sur le Corps de police : www.lausanne.ch/police
- Site officiel du canton de Vaud, notamment les informations sur les réformes en cours : www.vd.ch/reformepolice

Discussion

La discussion fait notamment ressortir les opinions suivantes :

- Un corps de police cantonal peut assurer de manière efficace des missions de proximité.
- Un seul commandement permet d'optimiser la gestion opérationnelle.
- Le concept de guichet unique présente des avantages, à la condition que les ressources nécessaires à son fonctionnement soient assurées.
- Un policier reste un policier et ne doit pas jouer le rôle d'un assistant social. En revanche des complémentarités sont indispensables.
- La police n'est pas forcément la réponse à un problème de sécurité urbaine.
- Il ne faut pas assimiler police de proximité et politique de proximité.

Conclusion

M. Brélaz constate, au terme de ces présentations, que les villes ont beaucoup de points en commun. Il relève l'avantage que constitue le fait de pouvoir disposer d'un système intégré permettant d'assurer une meilleure coordination entre les polices et les autres acteurs – relevant notamment de l'action sociale – qui ont un rôle à jouer dans le domaine de la sécurité urbaine. Malheureusement, il constate que les problèmes de prise de pouvoir occultent parfois les problèmes de fond.

M. Brélaz souligne que la confiance de la population envers la police est absolument indispensable et il déplore les situations que l'on peut observer dans certains cantons en ce qui concerne les relations entre la police et les autorités politiques.

M. Brélaz remercie les participants et lève la séance.